

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute commande implique de la part du client l'acceptation, sans réserve, des conditions ci-dessous.

COMMANDE

Toute commande doit, en principe, faire l'objet d'un ordre écrit du client. Toutefois, la remise par le client des éléments nécessaires à la prestation (signes, photos, documents de toute nature ...) a valeur de commande.

Une fois passée, la commande est définitive. Elle ne pourra être modifiée que sous réserve de l'accord écrit du prestataire et du paiement par le client de l'intégralité des frais d'ores et déjà engagés ainsi que des éventuels frais supplémentaires.

DROITS DES TIERS

Le client déclare être détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle et de droit à l'image relatifs aux éléments (notamment photographies, textes, logiciels, fichiers, bases de données, logos ...) transmis au prestataire pour l'exécution de la commande.

Il donne, en conséquence, toutes garanties contre toutes poursuites, et prendra à sa charge tous les frais relatifs à la défense des intérêts du prestataire, ainsi que toute éventuelle condamnation qui pourrait être prononcée à son encontre.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les travaux préparatoires réalisés par le prestataire et notamment les plans, maquettes, dessins, études (...) restent sa propriété exclusive. Ils ne pourront être ni reproduits, ni exploités sous quelque forme et de quelque façon que ce soit sans son accord écrit et préalable.

Dans le cas d'une commande impliquant, sous quelque forme que ce soit, une activité créative au sens de la législation sur la propriété intellectuelle, les droits d'auteur en découlant, et notamment le droit de reproduction, restent acquis au prestataire et ne sont transférés au client que moyennant une convention écrite en ce sens.

Dans ce cas, les droits ne seront cédés qu'à compter du règlement effectif de la totalité du prix de la commande.

DOCUMENTS ET ELEMENTS REMIS PAR LE CLIENT

Le prestataire apporte le plus grand soin à la conservation des documents et autres éléments qui peuvent être remis par le client. Ceux-ci restent toutefois sous l'entière responsabilité du client et se devront d'être assurés par ce dernier, le prestataire n'assumant aucune responsabilité en cas de perte, vol, détérioration ou destruction.

DELAIS

Sauf stipulation formelle contraire, les délais mentionnés ne sont donnés qu'à **titre indicatif**.

En toute hypothèse, ils sont subordonnés à une parfaite collaboration entre les parties. A ce titre, le client s'engage à :

- remettre dans les délais prévus les documents et autres éléments nécessaires à l'exécution de la commande
- valider dans les délais prévus les éléments transmis par le prestataire
- payer à échéance toutes les sommes dont il serait redevable

Tout retard résultant d'un cas de force majeure, ou plus généralement d'un événement indépendant de la volonté du prestataire, tel que notamment incendie, grève interne ou externe, accident de transport, blocage des réseaux de télécommunication, perte de connexion Internet (...) exonère le prestataire de son obligation éventuelle de délais.

TRANSPORT - ASSURANCE

Quelque soit le mode de transport, les marchandises, ainsi que tous les documents qui peuvent les accompagner, voyagent aux risques et périls du client.

Dans l'hypothèse où la livraison est confiée à un transporteur, il appartient au client, de vérifier, en présence du transporteur, le bon état des marchandises livrées.

En cas d'avarie ou de manquant, le client devra :

- indiquer sur les documents de transport des réserves claires, significatives, précises et complètes,
- confirmer ces réserves au transporteur par lettre recommandée avec avis de réception dans les 3 jours qui suivent la réception des marchandises

Au cas où le client ne respecterait pas cette clause, sa responsabilité serait engagée.

RESPONSABILITE

Compte tenu de son activité, le prestataire est tenu d'une obligation de moyen et non de résultat. Il ne serait être tenu pour responsable si la prestation ne fait pas apparaître de résultat tangible notamment en terme de rendement ou d'efficacité.

En tout état de cause, si sa responsabilité venait à être reconnue au titre d'une marchandise fournie ou d'une prestation réalisée, le montant maximum des dommages et intérêts auxquels il pourrait être condamné ne saurait excéder le prix payé par le client pour la marchandise ou la prestation en question.

PRIX - PAIEMENT

Les prix sont ceux indiqués au devis, celui-ci n'étant toutefois valable que :

- 90 jours à compter de sa date d'établissement
- pour la commande pour laquelle il a été établi.

Un acompte de 30 % du montant du devis sera payé à la commande.

Les factures sont payables dans un délai de 30 jours. Un escompte de 1 % sera accordé pour tout règlement réceptionné dans les 15 jours de la date de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance entraînera :

- le paiement d'intérêts de retard au taux égal à 1 fois et demi le taux d'intérêt légal, conformément à la réglementation applicable. Ces intérêts courent jusqu'au paiement effectif encaissé.
- l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette en cas de paiement échelonné
- l'exigibilité immédiate de toutes les factures non encore échues
- la suspension ou l'annulation, au choix du vendeur, de toute commande en cours

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Toutes démarches ou formalités administratives qui seraient rendues obligatoires par une quelconque réglementation et notamment les dépôts de dessin ou modèle permettant l'usage de la mention « modèle déposé », sont sous l'entière responsabilité du client, lequel s'oblige expressément à les effectuer.

CONFIDENTIALITE

Le prestataire s'engage à garder confidentiel l'ensemble des informations de toute nature, commerciales, techniques, financières (...) qui lui auront été communiquées par le client dans le cadre de l'exécution de sa prestation, et ce, tant que ces informations confidentielles ne seront pas tombées dans le domaine public.

De la même façon, le client respectera la confidentialité des méthodes et outils, propriétés exclusives du prestataire.

Chacune des parties s'engage à faire respecter cette obligation de confidentialité par ses collaborateurs, partenaires et sous-traitants éventuels.

Toutefois, le client autorise d'ores et déjà le prestataire à mentionner son nom et utiliser les œuvres et prestations exécutées pour lui dans tous les documents et autres supports publicitaires ou promotionnels du prestataire.

RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert au client de la propriété des marchandises et des droits de propriété intellectuelle y afférant est subordonné au paiement intégral et effectif du prix. Toutefois, la responsabilité de la garde et des risques de la marchandise est transférée au client au départ des ateliers du prestataire.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Toute contestation, de quel qu'ordre qu'elle soit, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Roubaix qui se devra d'appliquer la loi française.